



DECISION

Du 27 octobre 2022

Département des
**Alpes-de-Haute-
Provence**-
Arrondissement de
Forcalquier-
Canton de
Valensole-
Commune de
Gréoux-les-Bains**OBJET :** Don de la Fondation du Patrimoine pour les travaux de réhabilitation de la chapelle Sainte CROIX.

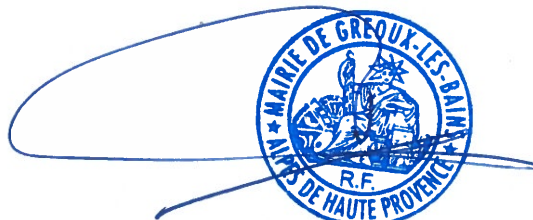
Le Maire de la commune de Gréoux-les-Bains,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;**Vu** la délibération n°2020-038 du 23 mai 2020, par laquelle le conseil municipal a délégué, sans aucune réserve, à son Maire pour la durée de son mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre toutes dispositions qui s'imposent à l'égard des matières énumérées au 9° de l'article L.2122-22 susvisé ;**Considérant** le projet de la commune d'effectuer des travaux de réhabilitation à la Chapelle Sainte Croix (restauration de la couverture, façades, électricité, sol et porte d'entrée) dont le montant s'élève à la somme de 85 505 € hors taxes ;**Considérant** le courrier de la Fondation du Patrimoine, en date du 11 octobre 2022, informant la commune d'une participation au financement de ce projet de réhabilitation à hauteur de 9,4% de la dépense soit la somme de 8 000 € ;**Considérant** que la signature d'une convention de financement est nécessaire entre la commune et la délégation départementale de Haute Provence de la Fondation du Patrimoine pour le versement de la participation financière de 8 000 € ;

DECIDE

Article 1^{er} : D'accepter le don de 8 000 € de la Fondation du Patrimoine pour financer une partie des travaux de réhabilitation de la Chapelle Sainte Croix, estimés à la somme de 85 505 € hors taxes,**Article 2 :** De signer la convention de financement avec la Fondation du Patrimoine afin de permettre le versement de la somme de 8 000 €,**Article 3 :** La présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence, au titre du contrôle de légalité, à Monsieur le Directeur de la Fondation du Patrimoine, délégation des Alpes-de-Haute-Provence et publiée au registre des délibérations et décisions municipales.Fait à Gréoux-les-Bains,
Le 27 octobre 2022

Le Maire,



Paul Audan